

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 8

Vorwort: Après la Fête du cheval

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII^e ANNÉE

Parait une fois par mois

No 8 Août 1967

S O M M A I R E

- Après la Fête du cheval
- Les problèmes communaux actuels vus par un député jurassien
- Examen du rapport de la Direction de l'Economie publique
- Tourisme et aménagement : péril pour nos campagnes — Annexes

Après la Fête du cheval

Comme de coutume au mois d'août, le 64^e Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier a été l'occasion de faire le point en ce qui concerne l'élevage chevalin, en particulier dans le Jura. Le problème reste préoccupant et les trois orateurs de la manifestation officielle, M^e Cattin, président du Comité d'organisation, le colonel divisionnaire Thiébaud, représentant du Conseil fédéral, et le conseiller d'Etat Robert Bauder, président du Gouvernement bernois, n'ont pas manqué de l'évoquer.

* * *

Ainsi que le releva M. Bauder, on dénombrait encore 99 600 chevaux (dont 89 000 chevaux de service) en 1960, alors que l'on n'en comptait plus que 66 580 (dont 59 280 chevaux de service) en 1966, ce qui veut dire qu'en six ans les effectifs ont diminué de 33 %. « Il faut, à tout prix, stopper ce recul », a dit avec force le président du Gouvernement cantonal.

M^e Cattin avait auparavant exprimé la même opinion, en ajoutant que les récents événements du Proche-Orient et leurs répercussions ressenties jusque chez nous ont démontré que la Suisse doit tout mettre en œuvre pour assurer un effectif chevalin capable, en cas de crise des transports, de faire face aux nécessités les plus urgentes tant sur le plan économique que militaire.

* * *

Il a été fort réconfortant, à cet égard, d'entendre, dans la bouche du colonel divisionnaire Thiébaud, chef d'arme des troupes mécanisées et légères, que le cheval conserve sa place dans l'armée moderne. La guerre moderne présentera des visages tellement divers, a déclaré le colonel divisionnaire Thiébaud, que « même des moyens insolites peuvent y acquérir droit de cité et que certains d'entre eux qui semblaient dépassés reprennent une nouvelle jeunesse. Le cheval est précisément de ceux-là, car ses possibilités d'emploi restent nombreuses et variées grâce à sa capacité de s'affranchir des itinéraires qui le met à l'abri des embus-

cades. Il constitue une cible fugitive, difficile à atteindre, conférant ainsi au cavalier une certaine immunité. Le cheval s'avère ainsi particulièrement adapté à certaines formes de terrain et de combat. Les régions moyennement montagneuses, les zones boisées, d'accès difficile, sont ses terrains de prédilection et ils sont nombreux chez nous. Certes, il n'est pas concevable d'envisager la participation de la cavalerie à l'engagement initial, violent et bref, mettant en œuvre l'arme atomique et de puissantes forces blindées et mécanisées, mais la victoire ou la défaite ne se décidera qu'à condition que l'un des deux adversaires soit anéanti, ce qui paraît peu vraisemblable. Aussi, faut-il prévoir ce qui se passera après. C'est cette bataille qui décidera du sort de la Nation que nous devons envisager et préparer, et c'est dans un tel combat que le cheval militaire reprend toute sa valeur. En effet, les escadrons de cavalerie ne se trouvant ni dans les grandes unités, ni dans les grands centres, auront échappé aux coups initiaux. Ils pourront alors travailler soit indépendamment, sous forme de raids ou de coups de main audacieux, effectués de préférence de nuit pour bénéficier de la surprise, soit en intime collaboration avec les forces implantées dans les zones de résistance dont ils seront un élément de renseignement et d'exploration. »

* * *

Le cheval conserve donc toute sa valeur sur le plan militaire et il est heureux que l'un des responsables de notre défense nationale soit venu le répéter de manière solennelle au cœur d'une région traditionnellement vouée à l'élevage chevalin.

Comment, dans ces conditions, convient-il d'endiguer la diminution des effectifs chevalins en Suisse ? Le porte-parole du Gouvernement bernois a proposé pour sa part que l'on rende plus attrayante la garde des chevaux utilisables par l'armée en versant aux détenteurs de ces derniers des subsides, comme on en verse aux détenteurs de véhicules à moteurs soumis à réquisition. « Une telle mesure serait rationnelle, a poursuivi le conseiller d'Etat Bauder. Elle serait économiquement valable et probablement bon marché — ce qui ne serait pas le cas si l'armée se voyait un jour obligée de créer un dépôt de quelques milliers de chevaux. Les dépenses pour le maintien d'environ 20 000 chevaux utilisables par l'armée et de 6000 juments poulinières en mains privées ont été évaluées à 13 millions de francs par an en chiffre rond. Évidemment, c'est beaucoup, si l'on songe à l'état des finances fédérales. Mais qu'arrivera-t-il lorsque l'armée n'arrivera plus à couvrir ses besoins en chevaux, ce qui ne tarderait pas à se produire si la régression que nous avons constatée devait continuer ? Ne faudra-t-il pas alors envisager des mesures qui entraîneront des dépenses bien plus considérables ? Selon les circonstances, ne risque-t-on pas d'intervenir trop tard pour reprendre efficacement en main l'élevage chevalin national ? Poser la question, c'est y répondre. »

M^e Cattin, lui, insistant auprès des autorités fédérales pour qu'elles envisagent des mesures plus énergiques en vue de favoriser l'élevage du cheval indigène, a exprimé le vœu que soit affecté à cet élevage un des trois domaines acquis par la Confédération aux Franches-Montagnes et dans la Courtine, domaines sans affectation précise depuis que l'on a renoncé à y installer une place d'armes pour le train et la cavalerie.

On retiendra encore de ce Marché-Concours national de chevaux 1967 une constatation réjouissante : les éleveurs y avaient exposé une quarantaine de chevaux de plus qu'en 1966, ce qui marque une belle « reprise ». Par ailleurs, on enregistrera avec satisfaction les déclarations faites par le président du jury, M. Georges Luterbacher, ingénieur agronome, de Prêles, qui relevait que peu de races chevalines, en Europe et même au monde, sont aussi bien stabilisées et fixées que celle des Franches-Montagnes. Le cheval franc-montagnard conserve du reste toujours — et de loin — le premier rang dans l'élevage chevalin suisse, avec 64 syndicats et 7862 animaux destinés à la reproduction, dont 4277 juments poulinières.

ADIJ

Les problèmes communaux actuels vus par un député jurassien

**par Georges MORAND, député,
président de la Commission des affaires communales de l'ADIJ**

Depuis quelques années, l'évolution démographique a pris des allures explosives. Cette expansion, qui a dérouté toutes les prévisions, a des exigences devant lesquelles la Confédération, les cantons et les communes ne peuvent se dérober. Ces exigences (écoles, hôpitaux, routes, lutte contre la pollution des eaux, incinération des ordures, protection civile, etc.), avec tous les problèmes qu'elles posent, ont, en quelques années, déséquilibré les finances publiques, et cela en période de record des rentrées fiscales. Le choc a été d'autant plus violent que nous n'étions pas préparés à y résister. Tête baissée, nous nous sommes engagés dans la voie des réalisations nécessaires les plus urgentes en commettant l'erreur de ne pas modifier nos conceptions archaïques de réalisation. C'est ainsi que le choc de l'explosion démographique a été dirigé presque exclusivement sur les finances. Elles n'y ont pas résisté. Leur détérioration a fini par nous démontrer mathématiquement que les seules augmentations fiscales ne suffiraient jamais à rétablir un équilibre si gravement compromis et combler en même temps un retard d'équipement dont les conséquences peuvent devenir tragiques.

Face aux énormes tâches nouvelles qui se présentèrent aux pouvoirs publics il y a quelques années, et qui ne cessent aujourd'hui de se multiplier, nous avons cru qu'impunément nous pouvions continuer de construire des palais scolaires et administratifs, par exemple, et renoncer aux possibilités d'économie qu'offrent la coordination, la rationalisation et la normalisation pour sauvegarder un individualisme aux conceptions dépassées.

Coopération nécessaire

Face aux grands problèmes que doivent résoudre aujourd'hui les cantons et les communes, nous devons admettre enfin que notre fédéralisme devient un anachronisme lorsqu'il s'oppose aux formules nou-